



Septembre 2024 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 2 septembre 2024, dans le cadre du réaménagement du quartier du Nant et pour les aspects paysagers, le Conseil municipal a mandaté l'atelier GREPT Sàrl pour réaliser les phases SIA 51, 52 et 53.
- Lors de sa séance du 9 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'adjuger les travaux pour le remplacement des moteurs de la ventilation principale de la Patinoire à l'entreprise GEX Ventilation SA;
- Lors de sa séance du 9 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'acquérir la solution applicative GELORE2 pour la consultation des disponibilités et la réservation des salles communales, selon l'offre du SIEN (Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise).
- Lors de sa séance du 9 septembre 2024, le Conseil municipal a délivré à M. Lundron MIROCI une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le bar "LE NEED'S".
- Lors de sa séance du 16 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'adjuger à l'entreprise MAPCO Sécurité Sàrl l'installation de détection incendie avec transmission au Service du feu pour le Château de Monthey.
- Lors de sa séance du 16 septembre 2024 et dans le cadre des travaux de réfection de la Maison Hildebrand, le Conseil municipal a décidé d'adjuger le CFC 272 serrurerie à l'entreprise CHAPERON Serrurerie SA.
- Lors de sa séance du 16 septembre 2024, le Conseil municipal a adjugé les travaux de génie-civil nécessaires à la réfection du captage "UV" et les travaux connexes à l'entreprise RITHNER SA.
- Lors de sa séance du 16 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé de réaliser les travaux d'aménagements paysagers des dessertes communales du Quartier du Nant et a adjugé ces travaux à l'entreprise Pépinières Constantin.
- Lors de sa séance du 16 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'acquérir une tondeuse hélicoïdale auprès de l'entreprise Service-machines Colloud SA.
- Lors de sa séance du 16 septembre 2024, le Conseil municipal a pris acte de la démission de M. Vincent STEFANELLI, comme membre au sein de la Commission municipale permanente "Bureau Electoral II", et il a nommé en remplacement Mme Clara CARRON, comme membre au sein de la Commission municipale permanente "Bureau Electoral II", pour la fin de la période administrative 2021-2024.

- Lors de sa séance du 23 septembre 2024 et dans le cadre des travaux d'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a décidé d'adjuger, sous réserve de l'approbation par le Conseil général du crédit budgétaire pour l'extension de "La Tonkinelle", le mandat pour le CFC 2300 installations électriques à l'entreprise GUERIN GUINNARD SA.
- Lors de sa séance du 23 septembre 2024 et dans le cadre des travaux d'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a décidé d'adjuger, sous réserve de l'approbation par le Conseil général du crédit budgétaire pour l'extension de "La Tonkinelle", le mandat pour le CFC 2010 terrassement à l'entreprise Raymond RITHNER SA.
- Lors de sa séance du 23 septembre 2024 et dans le cadre des travaux d'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a décidé d'adjuger, sous réserve de l'approbation par le Conseil général du crédit budgétaire pour l'extension de "La Tonkinelle", le mandat pour le CFC 2155 maçonnerie à l'entreprise SCHMIDLI & Cie SA.
- Lors de sa séance du 23 septembre 2024 et dans le cadre des travaux d'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a décidé d'adjuger, sous réserve de l'approbation par le Conseil général du crédit budgétaire pour l'extension de "La Tonkinelle", le mandat pour le CFC 2400 installation de chauffage à l'entreprise ECOEUR Frères SA.
- Lors de sa séance du 23 septembre 2024 et dans le cadre des travaux d'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a décidé d'adjuger, sous réserve de l'approbation par le Conseil général du crédit budgétaire pour l'extension de "La Tonkinelle", le mandat pour le CFC 2500 installations sanitaires à l'entreprise DUPASQUIER & RUGA SA.
- Lors de sa séance du 23 septembre 2024 et dans le cadre des travaux des travaux d'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a décidé d'adjuger, sous réserve de l'approbation par le Conseil général du crédit budgétaire pour l'extension de "La Tonkinelle", le mandat pour le CFC 2440 installation de ventilation à l'entreprise GEX SA.
- Lors de sa séance du 23 septembre 2024, le Conseil municipal a délivré à M. Philippe CORMINBOEUF une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le café-restaurant "CAFE DE LA PAIX".
- Lors de sa séance du 30 septembre 2024 et dans le cadre des travaux d'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat pour le CFC 2750 verrouillage à l'entreprise HASLER & CO SA.
- Lors de sa séance du 30 septembre 2024 et dans le cadre des travaux d'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat pour le CFC 5680 panneau de chantier à l'entreprise PEAK GRAPHIC.
- Lors de sa séance du 30 septembre 2024 et dans le cadre des travaux d'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat pour le CFC 2810 chapes à l'entreprise CREA'CHAPES SA.
- Lors de sa séance du 30 septembre 2024 et dans le cadre des travaux d'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat pour le CFC 2140 construction bois à l'entreprise Amédée BERRUT SA.

- Lors de sa séance du 30 septembre 2024 et dans le cadre des travaux d'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat pour le CFC 2210 menuiserie extérieure l'entreprise GAY PASETTI SA.
- Lors de sa séance du 30 septembre 2024 et dans le cadre des travaux d'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat pour le CFC 2111 échafaudages à l'entreprise Echafaudages 2000 - JUNCAJ Frères SA.
- Lors de sa séance du 30 septembre 2024 et dans le cadre des travaux d'extension de "La Tonkinelle", le Conseil municipal a décidé d'adjuger le mandat pour le CFC 2240 couverture à l'entreprise Maison BORNET SA.
- Lors de sa séance du 30 septembre 2024, le Conseil municipal a accepté d'acquérir le véhicule Toyota Hilux 2.4 D auprès de l'entreprise D'Errico Automobiles Sàrl.

Etabli et publié le 8 octobre 2024